

## Interpellation urgente

### **Accueil de jour préscolaire : La Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législation ?**

La politique de la Ville de Lausanne en matière d'accueil de jour est ambitieuse. Cependant, le manque de place en crèche reste important : Fin avril 2022, 1000 enfants lausannois dont les deux parents travaillent attendaient une place en crèche (cf. article du journal 24h du 27 juin 2022 « au moins 4000 enfants attendent une place en crèche »).

Dans son programme de législation 2021 à 2026, la Municipalité s'est engagée à assurer « une place pour chaque enfant » et a donc annoncé la création de 1200 places d'accueil de jour « nécessaires pour répondre aux besoins de conciliation des parents d'enfants de 4 mois à 12 ans » (programme de législation, p. 43). Le Conseil communal demeure toujours dans l'attente de la réponse au postulat Gaillard et consorts « Objectif 100% » renvoyé en 2020 à la Municipalité qui demande des chiffres précis mettant en rapport les besoins des parents lausannois et le nombre de places d'accueil de jour nécessaires pour les couvrir. On peut cependant déduire des 1200 places annoncées dans le programme de législation que c'est ce chiffre ambitieux qui doit être atteint pour couvrir la demande des familles dont les deux parents travaillent.

Il est notoire que le manque de places en crèche est particulièrement important dans le secteur préscolaire, la recherche de la première place en nurserie relevant toujours du parcours du combattant (cf. postulat Kilani et consorts « Pour un droit d'accès à des informations minimales aux parents en attente d'une place en crèche »). On peut donc supposer qu'à tout le moins la moitié des 1200 places d'accueil de jour annoncées dans le programme de législation, soit 600 au minimum, devraient être créées d'ici 2026 dans le secteur préscolaire pour répondre à la demande de conciliation vie familiale-vie professionnelle. Cela correspondrait à la création de 120 places en crèche par année sur cinq ans ! Le défi à relever pour la Municipalité est donc de taille et suppose des moyens importants, notamment au niveau des ressources humaines.

Or, un certain nombre de mouvements récents dans le Service de la petite enfance laissent craindre un manque de moyens pour mener à bien cette politique ambitieuse. En effet, suite au départ du Chef de Service en place depuis de nombreuses années, courant 2020, le poste a été remis 3 fois au concours : en juin 2020 d'abord, puis en mars 2022 et encore tout récemment le 30 juin 2022. Cette dernière annonce parue cet été laisse présager une instabilité dans le service dont on peut craindre qu'elle cause du retard dans la création de ces nombreuses places nécessaires pour couvrir les besoins des parents lausannois.


Au vu des éléments qui précèdent, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :


- 1) Sur les 1200 places d'accueil de jour qu'il est nécessaire de créer d'ici 2026 selon le programme de législation, combien devraient être ouvertes dans le secteur préscolaire pour couvrir les besoins de conciliation vie familiale – vie professionnelle ?
- 2) Combien de places d'accueil de jour dans le secteur préscolaire ont été ouvertes par le Service de la petite enfance depuis le début de la législation par année jusqu'à aujourd'hui et combien est-il prévu d'en créer au total et par année jusqu'en 2026 ?
- 3) La vacance du poste de Chef-fe du Service de la petite enfance a-t-elle causé du retard jusqu'à aujourd'hui, respectivement risque-t-elle de causer du retard dans le rythme de création des places en crèche prévu par la Municipalité en début de législation ?

- a. Si du retard est effectivement à craindre, quelles sont les mesures d'urgence et structurelles prévues par la Municipalité pour y remédier ?
- 4) Cette troisième mise au concours du poste de Chef-fe du Service de la petite enfance en juin 2022 a-t-elle suscité des réactions d'inquiétude, que cela soit au sein du service ou auprès des centres de vie infantine ?
- 5) Y a-t-il d'autres vacances actuelles ou départs annoncés de postes clés au sein du service ?
- 6) La Municipalité pense-t-elle toujours, aujourd'hui, être en mesure de créer le nombre de places en crèche qu'elle a annoncé dans son programme de législature et dispose-t-elle des moyens, au niveau des ressources humaines, pour le faire ?


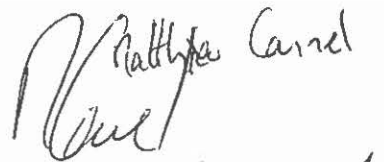
Lausanne le 30 août 2022

  
Feryel Kilani

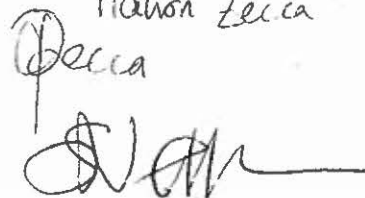
Ngoc Gakho  


Olivia Fahmy  


Ngoc Huy Ho  


  
J. Dupuis  
  
Mathieu Carrel

  
Bogdan Koc

Manon Zecca  
  
Manon Zecca